

République du SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi



**Ministère de La Famille de la Sécurité
Alimentaire de l'Environnement
Féminin de la Micro-Finance et de la
Petite Enfance.**

**SESSION EXTRAORDINAIRE
DES NATIONS UNIES SUR LA
CONDITION FEMININE :**

BEIJING 15

**Allocution de
Madame le Ministre d'Etat**

Mars 2010

Madame la Présidente,

Mesdames Messieurs,

Permettez-moi de vous transmettre le message de solidarité et de soutien de son Excellence Maître Ahdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et de son gouvernement.

La délégation du Sénégal prend honne note du rapport du Secrétaire Général et partage ses conclusions et recommandations.

Elle s'associe aux soutiens apportés au peuple sénégalais par la communauté internationale.

La rencontre qui nous réunit nous permet de partager des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing, et les conclusions issues de la 12^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Femmes en 2000, relative à l'égalité des sexes, développement et paix pour le 21^{ème} siècle.

Madame la Présidente,

Mesdames Messieurs,

Permettez-moi de présenter brièvement les résultats de la lutte contre la pauvreté.

1. Au plan de la lutte contre la pauvreté.

Le gouvernement du Sénégal a mis en place des politiques de réduction de la pauvreté, de protection sociale qui nous ont valu des résultats satisfaisants parmi lesquels on peut citer :

- L'allégement des travaux domestiques avec les opérations d'entretien des issues des grands chantiers du Chef d'Etat d'initiative populaire.
- Les Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour les Femmes (C.A.F.F.).
- Concernant l'autonomisation des femmes, l'État est chargé d'assurer la coordination des programmes de lutte contre la pauvreté avec des mesures et actions positives à l'avantage des femmes et de l'égalité des sexes. C'est ainsi que 10 000 000 000 000 000 milliards ont été injectés par l'Etat à travers les programmes des institutions de micro finances et les centres d'initiation des organisations de femmes avec un accent principal sur le renforcement des capacités des femmes entrepreneurs.

Au Plan de l'éducation et de la Formation des Femmes

Des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement au niveau préscolaire, élémentaire, secondaire et supérieur :

- Allocation budgétaire annuelle renforcée à un niveau de 30% ;
- La case des tous petits comme cadre d'éducation et de promotion de la petite Enfance ;
- Renforcement des infrastructures (écoles, collèges, lycées et Universités de proximités ;
- La promotion de politiques pour l'accès et le maintien des filles à l'école ;
- L'existence de cellules genre fonctionnelle au niveau du ministère de l'éducation ;
- Levée de la discrimination à l'égard des filles en grossesse à l'école ;
- Généralisation des bourses et aides au niveau du supérieur ;
- Création de laboratoire et de modules genre à l'université ;
- Prise de mesures innovantes en faveur de la formation professionnelle des filles et des femmes, de résultats encourageants ont été enregistrés ;
- Augmentation offre éducative de 45% ;
- Taux brut de scolarisation des filles en progression de 77,8% en 2007 à 80,6% en 2008 ;
- Part des femmes en alphabétisation est de 79,2%

Au plan de la Santé

Environ 10% du budget national est affecté à la santé. Le Gouvernement a pris des mesures en faveur de la prévention du paludisme, de la mortalité maternelle et infantile, de la prise en charge des maladies tuberculose - cardio-vasculaires.

D'autres mesures se caractérisent par :

- la gratuité des soins, des césariennes des visites obstétricales des consultations prénatales et de la prise en charge médicale des personnes âgées et avec le plan Sésame ;
- La loi sur la santé de la reproduction et la famille de 2006-2010 pour réduire la mortalité maternelle et la décentralisation des blocs opératoires ;
- Sur le Plan de la prévention et du traitement du VIH/SIDA, la mise en œuvre a permis d'enregistrer un taux de prévalence faible, en dessous de 1% ;
- Il faut noter et saluer l'engagement du gouvernement et de la société civile et des partenaires avec la PTME, La généralisation des dépistages volontaire et anonyme, la gratuité des ARV et le partage d'enfants affectés et infectés, l'autonomisation des PVVIH.

Ces mesures importantes ont été à l'origine des performances enregistrées dans le taux de couverture médicale, la mortalité périnatale, la réduction du taux de consociation prénatale 60% en 2008, la baisse du taux de mortalité maternelle etc...

Au Plan des violences à l'égard des femmes

Au delà de la ratification des conventions, précitées, le législateur a mis en place un important arsenal juridique et veille à leur application avec l'exécution d'un plan d'action national.

Un fond d'aide financière aux victimes est mis en place dont 20% affecté spécifiquement aux femmes. Il s'agit d'un fonds de solidarité civile de l'Etat porté par la société civile, les syndicats, les organisations des femmes.

Au Plan des conflits armés

Notre pays a souscrit aux résolutions 1325 et 1820 des Nations Unies. La prise en charge des déplacés est effectuée avec la participation de la loi de la suite de ces réfugiées comme Senaoua.

Au plan de la Prise de Décision

On a enregistré :

- l'adoption de la Loi N° 2007/04 sur l'égal accès des femmes aux fonctions électorales et aux mandats électoraux ;
- La requête portant sur la parité en étude ;
- l'accès des femmes aux corps militaires et para militaires est effectif

Au plan des droits fondamentaux des femmes

- L'égalité des sexes est garantie par la Constitution, article 2, 4
- L'égal accès à l'éducation, à la terre, à l'emploi et la professionnelle
- Egalité de traitement fiscal, de prise en charge sanitaire des membres de la famille
- L'existence d'organismes religieux chrétiens et musulmans pour l'équité de genre
- La création d'un Observatoire des droits des femmes

Au plan des Médias

- La création d'un conseil national de régulation de l'audiovisuel le 04 janvier 2006, présidé par une femme journaliste
- Accroissement du nombre de femmes dans les médias

Au plan de l'environnement

- Les femmes ont très tôt mis en place des bois de villages. Des réflexions importantes portant sur l'impact des changements climatiques sur la vie des femmes sont en cours.

Au plan institutionnel

La promotion et la protection des femmes et l'égalité hommes-femmes occupent une importante place dans le dispositif institutionnel national. C'est ainsi que les prerogatives de la Direction de la Famille ont été renforcées. La Direction de l'Égalité de Genre a été créée et coordonne la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Égalité de Genre. En perspective pour l'année 2010 le démarrage de

l'institutionnalisation de l'intégration du genre dans les différents secteurs constitue une priorité pour le mécanisme régional en ce qui concerne des questions de genre.

Les mécanismes d'appuis existants en matière de planification, de mise en œuvre, du gouvernement, des synergies avec les autres politiques et de la société civile.

Madame la Présidente,

Mesdames Messieurs,

Il est établi de façon évidente que l'élaboration de programmes d'assistance de Beijing et les O.M.D est efficace, les priorités sont partagées, les défis communs, les préoccupations et les orientations relatives à leur mise en œuvre sont complémentaires.

Il faudrait, cependant, résoudre un aspect important qui concerne la disponibilité des ressources et surtout de l'impact de la crise économique et financière sur l'atteinte de résultats et la capacité des États à respecter les engagements pris. Il s'agira donc de mener une réflexion plus poussée sur le financement de ces deux priorités surtout en Afrique et dans nos pays respectifs.

Je vous remercie de votre aimable attention.